

Communiqué de Presse

Situation des réfugié.e.s et demandeur.se.s d'asile en Tunisie : L'accès entravé aux droits fondamentaux

Les organisations de la société civile suivent avec profonde inquiétude la situation des réfugié.e.s et des demandeur.se.s d'asile en Tunisie, une situation qui ne cesse de s'aggraver depuis deux mois à la suite des décisions prises de réduire et, dans certains cas, de mettre complètement fin à l'hébergement des personnes dans les foyers de Zarzis et Médenine.

Cette décision justifiée par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) par « une réduction drastique du budget »¹, ne fera qu'aggraver la vulnérabilité des réfugié.e.s et demandeur.se.s d'asile de leur situation précaire et porte atteinte à leur sécurité et leur intégrité physique, dans un contexte où les actes de racisme et de violence à l'encontre des personnes migrantes ne font qu'augmenter.

Face aux procédures longues, aux difficultés d'accès à un travail digne, aux soins et au logement, aux retards dans l'obtention d'une aide financière et à la fermeture des bureaux dans certaines régions, près de 200 réfugié.e.s et demandeur.se.s d'asile, des dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants, manifestent devant les locaux du HCR à Zarzis après leurs expulsions et en l'absence d'alternatives à leur hébergement.

L'hébergement, bien qu'il soit un service à caractère temporaire offert par l'agence des Nations unies, constitue néanmoins un droit fondamental pour garantir la sécurité et pour protéger la dignité humaine de ces personnes.

En l'absence totale de cadre juridique national organisant le droit et la procédure d'asile, c'est la représentation du HCR qui est la garante de l'application des dispositions de la Convention de Genève de 1951, et qui veille à ce que les droits des réfugié.e.s et demandeur.se.s d'asile soient protégés et appliqués, tout en œuvrant en même temps à des solutions plus durables.

- De ce qui suit, les organisations signataires :
 - **Expriment leur soutien indéfectible à toutes les personnes réfugiées et demandeuses d'asile et à leur demandes légitimes, et expriment leur rattachement inconditionnel au droit à la liberté de circulation.**
 - **Exhortent le HCR à adopter une stratégie claire et durable pour la prise en charge des réfugié.e.s et demandeur.se.s d'asile, protégeant ainsi leurs droits fondamentaux dans le respect de leur dignité humaine tel que le stipule le droit international.**

Liste des organisations signataires :

1. LTDH - La ligue tunisienne pour la défense des Droits de l'Homme
2. Terre d'Asile Tunisie
3. ASF - Avocats Sans Frontières Tunisie
4. MDM - Médecins du monde, mission
5. ASGI - Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione



Liste des signataires :

- Majdi Karbai, parlementaire activiste politique

¹ <https://www.infomigrants.net/fr/post/38566/quinze-jours-pour-quitter-le-foyer--une-centaine-de-personnes-a-la-rue-campent-devant-les-locaux-du-hcr-de-zarzis-en-tunisie>